

GÉNÉRALITÉS :

Le festival des baleines se déroulera du 2 juillet 2016 au 10 juillet 2016 avec deux défilés : Le défilé de sélection le DIMANCHE 3 juillet à 13h – la finale du défilé le SAMEDI 9 juillet à 13h.

Le trajet du défilé partira de l'entrée nord d'Ambodifotatra pour se terminer après la digue au sud.

Le présent règlement régit le déroulement des défilés, il peut être complété ou modifié sans préavis.

La participation aux défilés est tributaire de l'approbation et du respect, sans condition, du présent règlement. La participation est gratuite.

L'organisation du Festival des baleines, ainsi que les membres du jury n'ont pas le droit d'être dans une équipe participant aux défilés.

DÉFINITIONS :

Les défilés dans le cadre du Festival des Baleines consistent en des défilés de chars décorés avec accompagnement musical suivi d'un groupe de participants costumés.

1 char + 1 groupe de participants (maxi 30 personnes) = 1 équipe

Le nombre d'équipes est limité à 30 lors du premier défilé.

Le nombre d'équipes qualifiées à l'issue de la sélection sera de quinze pour concourir en finale.

Ces limites peuvent être modifiées sans préavis par l'organisation du festival des baleines en fonction du planning général du festival.

Le premier défilé le 3 juillet est le défilé de sélection pour la finale.

La sélection sera faite par un jury composé de personnalités locales et de spécialistes.

Seront évalués pour les deux défilés et par le même jury :

1- La qualité de la décoration du char. (l'évaluation tiendra compte, aussi du fait, que les matériaux utilisés pour construire le char sont issus des ressources locales et traditionnelles et de la somme de travail représenté pour le construire) Un coefficient multiplicateur sera appliqué pour le degré d'utilisation des produits recyclés qui doit être visible sur l'ensemble de l'équipe (char, et groupe des participants). Cela ne constitue pas une obligation, mais c'est fortement conseillé

2- Des costumes. (Tous costumes présentés par les équipes doivent être conçus à la main pour 50 % minimum pour chaque costume - Tout costume acheté en totalité sera refusé à l'inscription ou fera l'objet d'une pénalisation importante par le jury lors du défilé, les "lambahoany" ne sont pas concernés)

3- De la chorégraphie et de la musique (Exécution du spectacle vivant de l'équipe liée au char).

A la fin du défilé final du 9 juillet, 3 équipes monteront sur le podium et le vainqueur sera désigné.

INSCRIPTIONS AUX DÉFILES ET RESPONSABILITÉS

La participation aux défilés est tributaire de l'inscription dûment réalisée (formulaire) la validation de cette inscription doit être approuvée par l'organisation festival des baleines pour être effective.

Toutes les forces vives de Sainte Marie et extérieures à Sainte Marie sont autorisées à participer aux Défilés/Carnaval à condition d'avoir un char décoré qui respecte le thème défini par l'organisation et de signer un contrat de participation, d'engagement avant FIN MAI 2016.

Chaque équipe doit avoir un responsable qui s'engage à fournir à l'organisation Festival Des Baleines les documents nécessaires à l'inscription. Il est le signataire de l'engagement et du règlement (formulaire). L'absence de responsable ne permet pas l'inscription et la participation aux défilés.

Le responsable s'engage à respecter et à faire respecter le présent règlement et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par l'organisation Festival des Baleines, (heures d'arrivée pour le défilé, jours de répétition etc.) et cela sans condition.

Le responsable doit présenter et informer toute son équipe sur tout le contenu du règlement, sa signature lors de l'inscription valide et entérine cette démarche.

Les enfants mineurs au sein d'une équipe participante aux défilés sont sous la responsabilité du responsable de chaque équipe. Il sera tenu seul responsable en cas de non respect des lois concernant les mineurs.

Les équipes qui utiliseront du matériel prêté par l'organisation du Festival des Baleines (calèche...) ou l'un des partenaires. Pendant toute la durée de ce prêt, le responsable de l'équipe en est le garant, il est responsable de tous dommages qui pourraient être causés lors de l'utilisation du matériel.

L'organisation Festival des Baleines ne pourra être tenue responsable si un candidat participant aux défilés est victime de dommage corporel provoqué par un tiers ou par une négligence de sa part.

L'organisation Festival des Baleines ne pourra être tenue responsable de tout vol qui pourrait survenir sur le lieu du festival.

DÉFILES – THEMES – RESTRICTIONS

Concernant les chars et pour les équipes qui le souhaitent, une calèche composée d'un plateau bois de 1.80 m x 3 m monté sur 4 roues, pourra être fournie par l'organisation. et cela à prix coûtant. La demande doit être effectuée avant le 15 AVRIL 2016 La hauteur de la calèche fera 0.80 m et les roues avant seront articulées. Les constructions sur ce plateau pourront dépasser de chaque côté du plateau bois dans la limite de 2.5 m. Le poids maxi autorisé sur le char sera de 500 kg. Il n'y a pas d'obligation d'utiliser la « calèche » de l'organisation pour participer aux défilés et concours, les équipes peuvent construire en totalité leur char eux-mêmes.

Le thème des constructions et décors montés sur le char seront : Pour les chars originaires de Sainte Marie : SAINTE MARIE CULTURE et TRADITIONS pour les chars extérieurs à Sainte Marie le thème de leur char portera sur la culture et tradition de la région d'origine du char et de ses accompagnants. Ceci dans la volonté d'avoir un panel représentatif de toutes les cultures malgaches ou internationales voulant participer à ce grand rassemblement annuel.

Les équipes sponsorisées peuvent afficher leur sponsor.

Chaque équipe disposera de 2 minutes 30 maxi, 10 fois, le long du parcours pour s'arrêter et présenter leur prestation scénique

Les défilés étant ouverts aux spectateurs de tous les âges et sensibilités, les prestations et costumes de tous les participants doivent être « tout public » et respecter la « bonne conduite » et la morale. L'organisation Festival des Baleines se réserve le droit de refuser la participation ou de disqualifier une équipe si elle estime que celle-ci ou qu'un des participants outrepassent les limites de la décence

Interdiction formelle de consommer de l'alcool ou de produit stupéfiant pendant le défilé et sur le lieu du Festival des Baleines

Pour des raisons de sécurité, les pétards, feu d'artifice, briquets, objets enflammés ou incandescents, bougies, fumée, sont interdits

Les liquides sous toutes les formes (pistolets à eau, bouteilles remplies, fiole) sont interdits pendant le défilé.

Les armes (répliques de abres, armes tranchantes et ou contondantes) sont interdites, à l'exception des reproductions fabriquées par les participants aux défilés et à la seule condition où ces répliques ne constituent aucun danger pour autrui. De ce fait l'organisation se donne le droit de refuser une arme ou une réplique si elle est jugée dangereuse.

Les équipes ne doivent pas afficher d'appartenance à une religion, parti politique ou groupe idéologique; pouvant être sujet à des amalgames.

Les équipes doivent toutes adhérer à l'esprit de fraternité et convivialité véhiculée par le festival des baleines, aucune rivalité ou intention belligérante ne sera tolérée.

L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des participants ou des personnes présentes.

DROIT A L'IMAGE

En adhérant au présent règlement, tous les participants autorisent toute exploitation commerciale ou promotionnelle de leur image filmée ou photographiée pour et pendant les défilés, dans le cadre de la communication et promotion du Festival des Baleines.

Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans

De son côté l'organisation Festival des Baleines, s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toutes images dégradant la personne humaine, la pornographie et la violence sont formellement proscrites

DISQUALIFICATION

Si un seul des participants de l'équipe ne respecte pas l'un des articles du présent règlement des défilés l'équipe sera automatiquement disqualifiée.

Tout participant d'une équipe coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants, ou de tout autre délit lors du Festival des Baleines verra son équipe disqualifiée. Des poursuites seront lancées à son encontre en applications des lois et règlements en vigueur